

Leçon inaugurale

Les professions médicales, l'enfance et le droit

La famille est l'unité fondamentale de la société ; c'est pourquoi ses membres - et en particulier les enfants - doivent recevoir la protection et l'assistance nécessaires pour pouvoir jouer pleinement leur rôle dans la communauté. La Convention relative au droit de l'enfant garantit en particulier le droit de l'enfant à prétendre au meilleur état de santé possible. Il s'agit d'une conception positive du droit à la santé, qui comprend non seulement l'absence de maladie ou d'infirmité, mais qui vise un état de complet bien-être physique, mental et social. La concrétisation de ce droit à la santé des enfants dépend de nombreux facteurs. A ce titre, les professionnel-les de la santé, qui interviennent aux côtés des parents, mais aussi d'autres spécialistes de l'enfance jouent un rôle fondamental pour assurer le bien-être physique, mental et social des enfants.



Dans quelle mesure les professions médicales liées à l'enfance ont-elles un statut juridique particulier en droit suisse ? Ce statut juridique doit-il évoluer au regard de la protection nécessaire qui doit être accordée aux enfants ? Le but de la leçon inaugurale sera d'en esquisser les premières réflexions.

Sabrina Burgat **Institut de droit de la santé**

La leçon inaugurale aura lieu
le **mercredi 19 octobre 2022** à 18h15
Avenue du 1^{er}-Mars 26

unine
Université de Neuchâtel
Faculté de droit